

Connaître tes droits te permet de les faire respecter et de participer activement aux mesures de protection qui te concernent

Enfants et adolescents accueillis en protection de l'enfance

découvrez vos droits !

Tu as les mêmes droits que les enfants qui vivent avec leur famille d'origine.



Le gouvernement et les organisations de protection de l'enfance de ton pays doivent veiller à ce que tes droits soient respectés et protégés.



Tes besoins sont prioritaires. Ils doivent être définis dans un projet individuel.

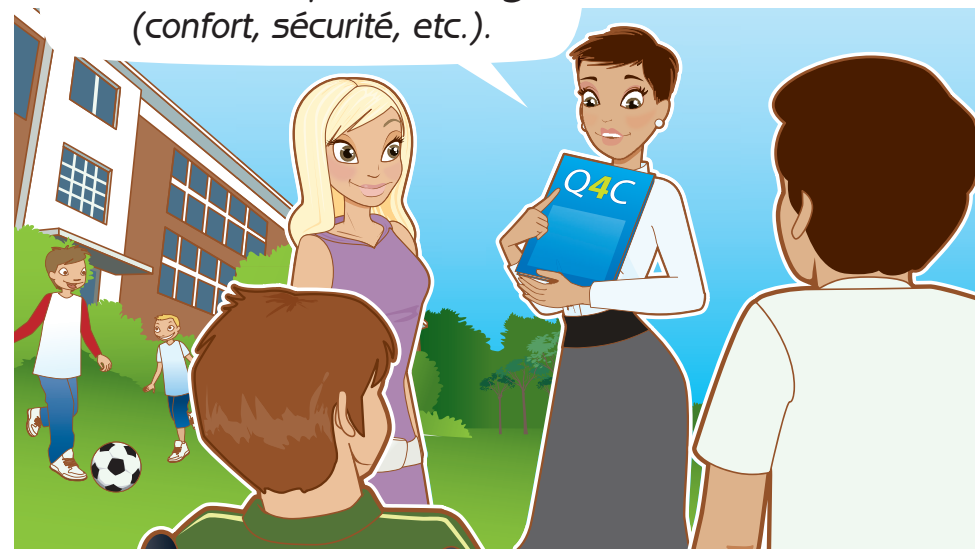
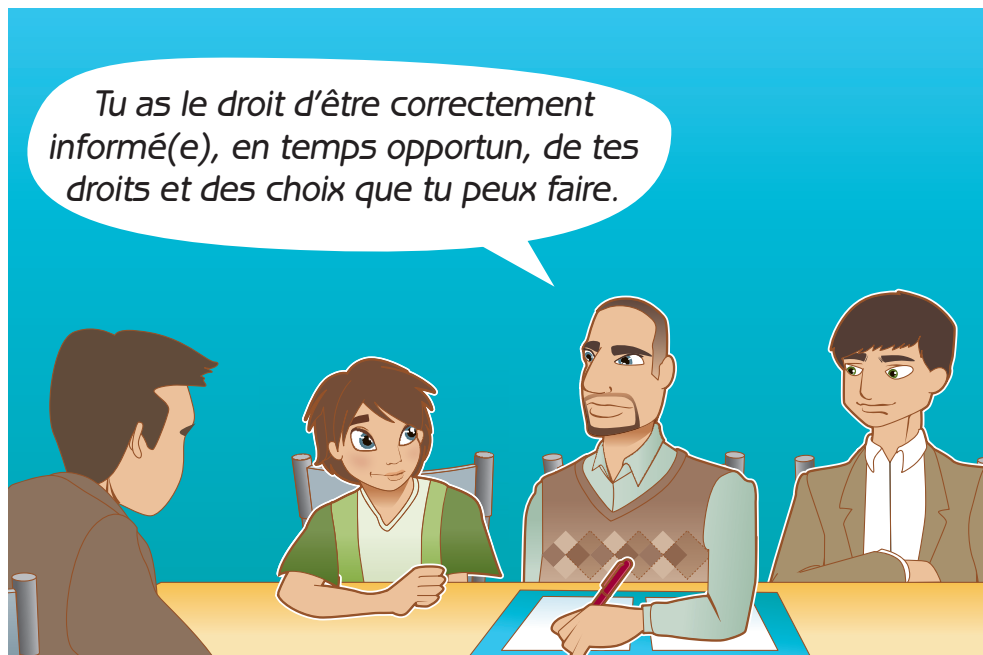


Tu as droit à de bonnes conditions d'accueil et de prise en charge (confort, sécurité, etc.).



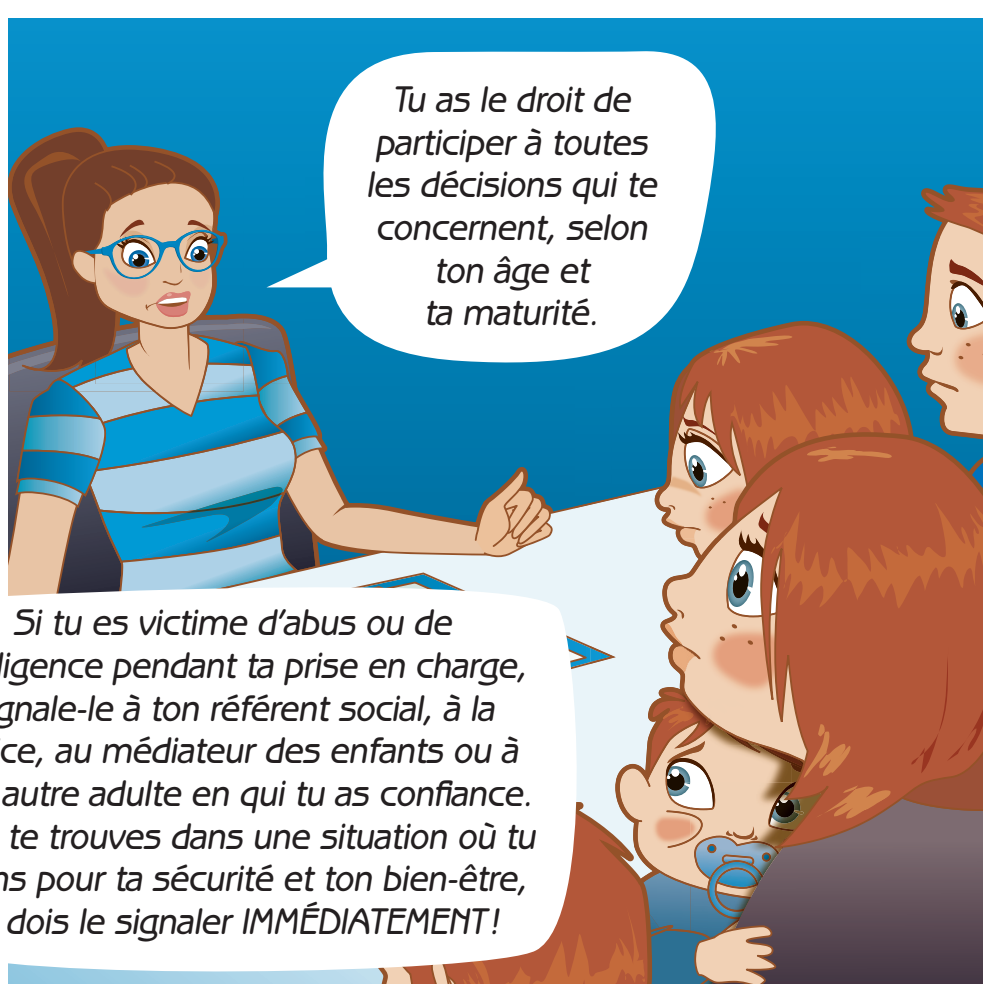
Tu dois avoir accès à des loisirs – jeux, sports, activités artistiques et culturelles – comme tous les autres enfants.

Tu as le droit d'être correctement informé(e), en temps opportun, de tes droits et des choix que tu peux faire.



Tu dois être protégé(e) contre toutes les formes de violence, notamment la violence sexuelle.

Tu as le droit de participer à toutes les décisions qui te concernent, selon ton âge et ta maturité.



Si tu es victime d'abus ou de négligence pendant ta prise en charge, signale-le à ton référent social, à la police, au médiateur des enfants ou à tout autre adulte en qui tu as confiance. Si tu te trouves dans une situation où tu crains pour ta sécurité et ton bien-être, tu dois le signaler IMMÉDIATEMENT!



Tu as encore le droit à une aide à l'issue de ta prise en charge.